



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'ERSTEIN**

**RAPPORT ANNUEL 2012
SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 3
Définitions :	page 3
Faits marquants en 2012 :	page 3
Principaux marchés attribués en 2012 :	page 5
A. LES INDICATEURS TECHNIQUES	page 7
1. Le territoire desservi	page 7
1.1. Le périmètre	page 7
1.2. La population	page 7
2. La collecte des déchets ménagers et assimilés	page 8
2.1. La collecte des déchets résiduels	page 8
2.1.1. L'organisation de la collecte	page 8
2.1.2. La prestation de collecte	page 9
2.2. Les collectes sélectives	page 10
2.2.1. Organisation des collectes	page 10
2.2.2. Les prestations de collectes	page 10
2.2.3. Résultats des collectes sélectives	page 11
2.3. Les déchèteries	page 12
2.3.1. Organisation du service	page 12
2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets	page 13
2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries	page 14
2.4. Le compostage	page 14
2.5. Les services hors service public	page 15
2.5.1. Collecte des textiles usagées	page 15
2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs	page 15
3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés	page 16
3.1. Localisation des unités de traitement	page 16
3.2. Nature des traitements et valorisations	page 17
4. La communication	page 18
5. L'emploi	page 18
B. LES INDICATEURS FINANCIERS	page 19
6. Modalités d'exploitation du service	page 19
7. Bilan financier annuel	page 19
7.1. Dépenses du service	page 19
7.2. Recettes du service	page 20
7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères	page 20
7.2.2. Les autres recettes	page 20

INTRODUCTION

Les compétences « collecte des déchets ménagers et assimilés » et « traitement des déchets ménagers et assimilés » sont des compétences obligatoires des Communautés de Communes.

Les dix communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN ont donc transféré intégralement leurs compétences en matière de collecte et de traitement des déchets à l'établissement public de coopération intercommunale.

Dans le cadre de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers, la Communauté de Communes a signé, le 19 septembre 2011, un Contrat pour l'Action et la Performance avec la société agréée ECO-EMBALLAGES, sur la base du barème E de soutien financier. Ce contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 6 ans.

Définitions :

Déchets ménagers : Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes ou de leurs groupements. Ils sont pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

Déchets ménagers résiduels : Sont considérés comme déchets ménagers « résiduels », les déchets produits par les ménages et collectés dans le cadre du service public dont on a soustrait ceux triés et collectés sélectivement. Ne sont pas compris dans les déchets ménagers résiduels les déchets directement recyclés par les ménages (compostage domestique, réemploi, etc.).

Déchets assimilés : Les déchets assimilés aux déchets ménagers sont les déchets produits par les artisans, commerçants, industriels et établissements divers qui sont de nature similaire à ceux des ménages et peuvent être pris en charge par les mêmes filières de collecte et de traitement.

Faits marquants en 2012 :

Une action ponctuelle de collecte des Déchets Dangereux des Ménages est organisée depuis 2009 et s'est poursuivie en 2012, les 25 et 26 mai. Elle permet aux ménages de la Communauté de Communes de déposer leurs produits dangereux (peintures, vernis, acides, bases, produits pour piscine, phytosanitaires et aérosols). Cette opération a permis de collecter 2 537kg de déchets de type « Peinture » et 1 257 kg de déchets de type « Chimique » et doit être reconduite en 2013.

La campagne de réhabilitation des conteneurs et de renforcement des points d'apports volontaires de la collectivité a été poursuivie en 2012 pour un coût total de 51 210 € HT. Elle a été marquée notamment par l'acquisition de 24 nouveaux conteneurs et la création de deux nouveaux points d'apports volontaires, dont un point d'apports volontaires enterré à ERSTEIN, à titre expérimental et avec un soutien financier européen dans le cadre du programme LEADER Alsace Centrale.

Des actions de sensibilisation publique au compostage domestique destinées aux habitants de la collectivité ont été réalisées. Voir le « compostage » au point 2.4.

Une action ponctuelle de collecte « décentralisée » de déchets végétaux a été menée le samedi 13 octobre 2012 à BOLSENHEIM, pour les habitants des communes de BOLSENHEIM, SCHAEFFERSHEIM et UTTENHEIM et à HIPSHEIM pour les habitants des communes de HIPSHEIM, ICHTRATZHEIM et NORDHOUSE.

Des travaux de sécurisation ont été réalisés à la déchèterie intercommunale d'ERSTEIN avec la mise en place de garde-corps le long des quais de déchargement, pour un montant total de 8 332,80 € HT.

Mise en œuvre d'une redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères.

Rappel des principales décisions :

- Décembre 2011 : la Commission des Finances et la Commission Environnement, considérant l'inadaptation des propositions faites sur la base d'un système de tarification reposant sur le nombre de levées vis-à-vis du service actuellement apporté aux habitants et des règles actuelles de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, ont demandé au cabinet AUSTRAL de poursuivre son étude en envisageant un nouveau système de facturation basé uniquement sur le volume des bacs mis à la disposition des usagers ;
- Mars 2012 : le Conseil Communautaire décide d'abroger la délibération du 3 octobre 2011 relative à la mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative et d'approuver la mise en place à compter du 1^{er} juillet 2013 de la facturation du service d'élimination des ordures ménagères et assimilées au travers d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative basée sur les éléments suivants :
 - une part fixe modulée en fonction du nombre de personnes composant chaque foyer pour les particuliers (3 tranches : 1 personne, 2 personnes, 3 personnes et plus) ;
 - une part fixe par bac et type (volume) de bac de collecte des ordures ménagères mis à disposition pour les professionnels et administrations ;
 - une part variable tenant compte du volume des bacs de collecte des ordures ménagères mis à disposition (6 volumes : 60 litres, 80 litres, 120 litres, 180 litres, 240 litres, 770 litres) ;
 - la règle de dotation minimale suivante :
 - 1 personne = 1 bac 60 litres
 - 2 personnes = 1 bac 60 litres
 - 3 personnes = 1 bac 80 litres
 - 4 personnes = 1 bac 80 litres
 - 5 personnes = 1 bac 120 litres
 - 6 personnes et plus = 1 bac 120 litres
 - bacs mutualisés = capacité de 20 litres / personne.

Dans la même délibération, le Conseil approuve la réalisation des actions et investissements connexes à la mise en place de cette redevance, à savoir la densification du dispositif de collecte sélective par apport volontaire et le contrôle automatisé des accès en déchèterie.

- Avril 2012 : validation du planning de mise en œuvre de la redevance incitative et validation les principes suivants :
 - la gestion des bacs (stock, livraison et entretien) sera réalisée en régie par la Communauté de Communes ;
 - double facturation dans le cadre d'une mutualisation des bacs - chaque foyer sera directement facturé pour la part fixe, la part variable sera facturée au syndic des copropriétaires qui aura la charge de répartir la charge entre les foyers.

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, la Communauté de Communes décide de créer un poste d'agent de communication environnement / ambassadeur du tri ainsi qu'un poste d'agent technique polyvalent dont l'une des missions principales sera la gestion des bacs de collecte des ordures ménagères.

Le marché de service et de de fourniture relatif à l'enquête de dotation, la fourniture et la distribution des bacs de collecte des ordures ménagères est attribué à la société Plastic Omnium pour un montant estimatif de 600 000 € HT.

L'enquête de dotation est réalisée entre le 30/10/2012 et le 12/12/2012 par une équipe de 12 enquêteurs placés sous la direction d'un chargé de mission.

La commande pour la fourniture des nouveaux bacs de collecte (7 514 unités) est validée le 21/12/2012.

Principaux marchés attribués en 2012 :

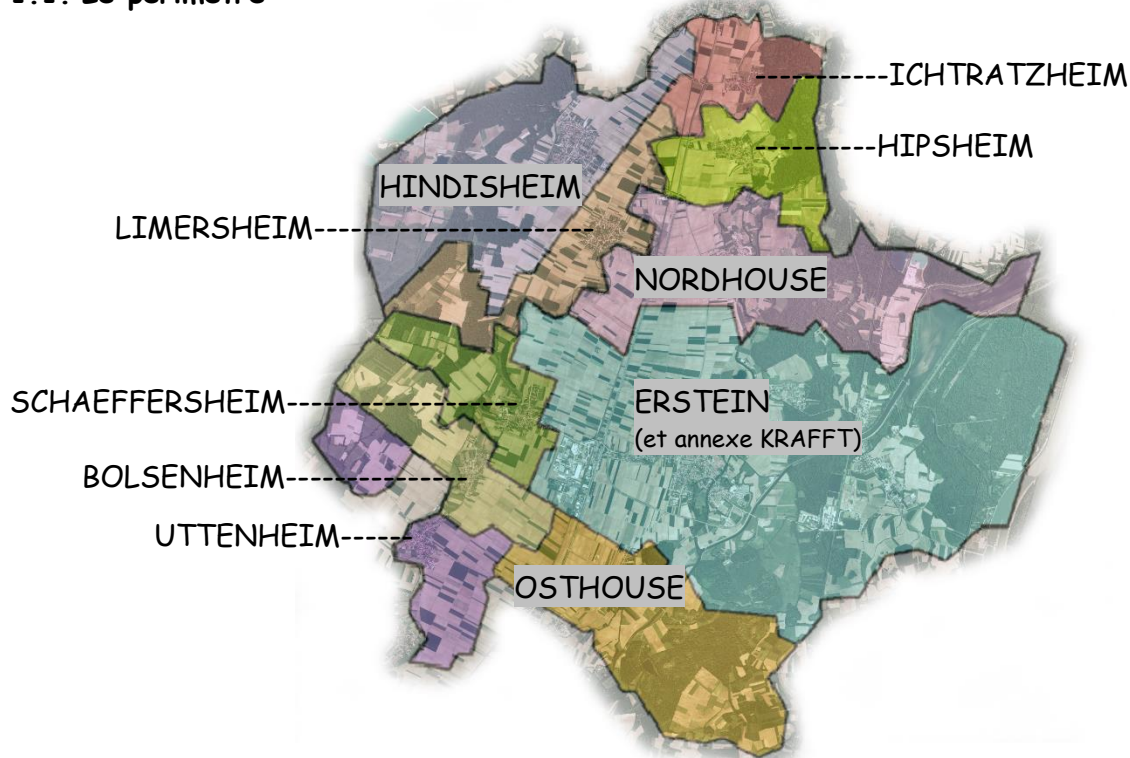
<i>Objet</i>	<i>Procédure</i>	<i>Durée</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant annuel estimatif € HT</i>
Prise en charge et traitement des gravats	Procédure adaptée	Du 01/01/2012 au 31/12/2014	ALPHA	5 575 € HT
Collecte et tri des papiers et cartons et des plastiques et rachat des papiers et cartons	Appel d'offres ouvert	Du 01/04/2012 au 31/03/2015	SCHROLL SAS	173 560 € HT
Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés	Appel d'offres ouvert	Du 01/04/2012 au 31/12/2012	SITA ALSACE	421 260 € HT
Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés	Appel d'offres ouvert	Du 01/01/2013 au 31/12/2016	SITA ALSACE	426 000 € HT

Collecte, tri et stockage du verre	Appel d'offres ouvert	Du 01/01/2013 au 31/12/2015	RECYCAL	66 885 € HT
Traitement par compostage des déchets végétaux collectés en déchèterie	Procédure adaptée	Du 01/01/2013 au 31/06/2013	AGRO DEVELOPPEMENT / TERRALYS	18 000 € HT
Mise en place, enlèvement et location de conteneurs dans le cadre des collectes de déchets en déchèterie	Appel d'offres ouvert	Du 01/01/2013 au 31/12/2015	CONTENEURS ENVIRONNEMENT SERVICES	75 522 € HT
Rachat et recyclage des déchets métalliques collectés en déchèterie	Procédure adaptée	Du 01/01/2013 au 31/12/2015	METAUFER	Recette 61 500 € HT

A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. Le territoire desservi

1.1. Le périmètre



L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes a été soumis à la même organisation de collecte et de traitement des diverses catégories de déchets ménagers et assimilés.

1.2. La population

<i>Commune</i>	<i>Nombre d'habitants INSEE 2011</i>	<i>Nombre d'habitants INSEE 2013</i>	<i>Evolution</i>
BOLSENHEIM	448	457	+2,01%
ERSTEIN	10.459	10 790	+3,16%
HINDISHEIM	1424	1 412	-0,84%
HIPSHEIM	813	813	0,00%
ICHTRATZHEIM	309	308	-0,32%
LIMERSHEIM	631	651	+3,17%
NORDHOUSE	1.635	1 675	+2,45%
OSTHOUSE	972	977	+0,51%
SCHAEFFERSHEIM	826	827	+0,12%
UTTENHEIM	582	580	-0,34%
<i>TOTAL</i>	<i>18.099</i>	<i>18 490</i>	<i>+2,16%</i>

Nombre d'artisans, commerçants, industriels et établissements divers concernés par le service (base de données : redevance 2012) : 427.

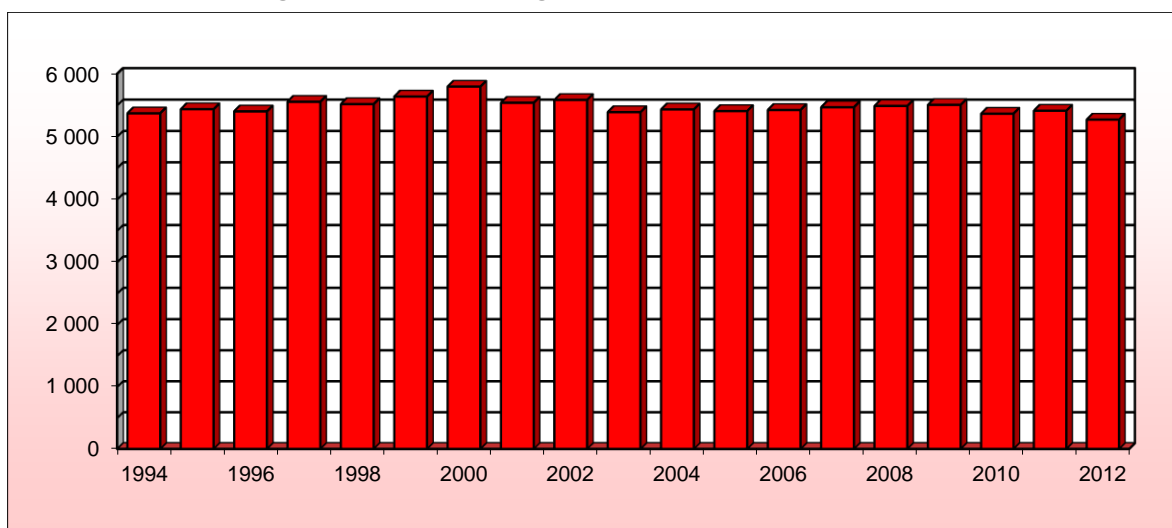
2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

2.1. La collecte des déchets résiduels

La collecte des déchets résiduels a concerné au même titre les déchets des ménages et les déchets assimilés des entreprises et services.

Le tonnage de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés au cours de l'année 2012 s'élève à 5.271 tonnes.

Evolution des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés annuellement.



2.1.1. L'organisation de la collecte

La collecte des déchets résiduels, ménagers et assimilés, a été effectuée par bacs hermétiques de 240, 770 et 1.100 litres mis gratuitement à la disposition des usagers par la Communauté de Communes.

Nombre de bacs	240 litres	770 litres et plus
au 1 ^{er} janvier 2012	8.035	209

La vidange de ces bacs a été réalisée à raison d'une collecte hebdomadaire. Certains grands immeubles collectifs ainsi que quelques artisans, commerçants, industriels et établissements divers ont bénéficié de deux collectes par semaine.

La clef de répartition de ces bacs a été la suivante :

- chaque ménage a bénéficié d'un bac de 240 litres (ou d'un bac de 770 litres pour 4 ménages dans certains immeubles collectifs), quel que soit le nombre de personnes le composant,
- dans les immeubles de 10 logements minimum où, pour des raisons d'organisation, le syndic des copropriétaires a souhaité bénéficier de deux collectes hebdomadaires, seul 1 bac pour 2 ménages a été mis à disposition,
- les artisans, commerçants, industriels et établissements divers se sont vu attribué les bacs en fonction de leur besoin, sans restriction particulière.

L'entretien des bacs a été à la charge des usagers.

Le remplacement des bacs détériorés a été effectué gratuitement.

2.1.2. La prestation de collecte

La prestation de vidange des bacs et transport des déchets résiduels collectés, jusqu'à leur lieu de traitement, a été réalisée par la société SITA ALSACE (siège social : 3, rue de Berne - CS 30041 Schiltigheim - 67012 STRASBOURG Cedex).

La prestation a été effectuée selon un cycle hebdomadaire sur 5 jours, du lundi au vendredi avec une seconde tournée de collecte effectuée chaque mercredi.

Les moyens mis en œuvre ont été les suivants :

- Un camion trois essieux (26 tonnes) équipé d'une benne compactrice de contenance 22 m³ équipé d'un lève-conteneur universel ainsi qu'un second camion de même type pour réaliser la seconde tournée de collecte du mercredi et les tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

Ces véhicules ont totalisé 56 600 kilomètres au cours de l'année 2012 pour une consommation de 36 500 litres de gasoil.

- Un équipage de trois personnes composé d'un chauffeur poids lourd et de deux équipiers de collecte ainsi qu'un second équipage de trois personnes chaque mercredi et lors des tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

Conformément aux dispositions du marché en vigueur, les collectes des jours fériés ou chômés ont été rattrapées le lendemain par une équipe supplémentaire ayant effectué cette collecte en addition de la collecte habituelle du jour. Lorsque deux jours fériés se sont succédés, la collecte du premier a été avancée au jour précédent et celle du second reportée au lendemain.

2.2. Les collectes sélectives

En complément de la collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels, la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN a mis en place la collecte sélective de certains déchets, notamment des déchets d'emballages ménagers et les JRM (Journaux, Revues, Magazines) en vue de leur recyclage.

2.2.1. Organisation des collectes

Ainsi, ont été collectés par apports volontaires dans des conteneurs spécifiques : le verre, les papiers-cartons d'emballages ménagers et les journaux-magazines, les bouteilles et flacons plastiques. 133 conteneurs étaient répartis en 39 points d'apports volontaires soit en moyenne un point pour 500 habitants.

L'aménagement et l'entretien de ces points d'apports ont été à la charge des communes.

En outre, un ramassage ponctuel des vieux papiers a été réalisé en porte à porte par des associations locales. La fréquence de cette collecte a été variable en fonction des communes.

<i>Commune</i>	<i>Nombre de collectes associatives en 2012</i>
BOLSENHEIM	2
ERSTEIN	12
HINDISHEIM	4
HIPSHEIM	4
ICHTRATZHEIM	3
LIMERSHEIM	3
NORDHOUSE	4
OSTHOUSE	4
SCHAEFFERSHEIM	3
UTTENHEIM	3
<i>TOTAL</i>	<i>42</i>

2.2.2. Les prestations de collecte

Les sociétés chargées de la collecte et du transport de ces déchets sont les suivantes :

Verre ⇒ RECYCAL à Ribeauvillé (68)

Papiers et cartons d'emballages et journaux-magazines
y compris les collectes associatives ⇒ SCHROLL. à Strasbourg (67)

Bouteilles plastiques ⇒ SCHROLL. à Strasbourg (67)

La fréquence de vidange des conteneurs d'apport volontaire a été au maximum de deux vidanges hebdomadaire. Certains conteneurs ayant été moins utilisés, leur vidange ne s'est effectuée qu'une fois toutes les deux ou trois semaines.

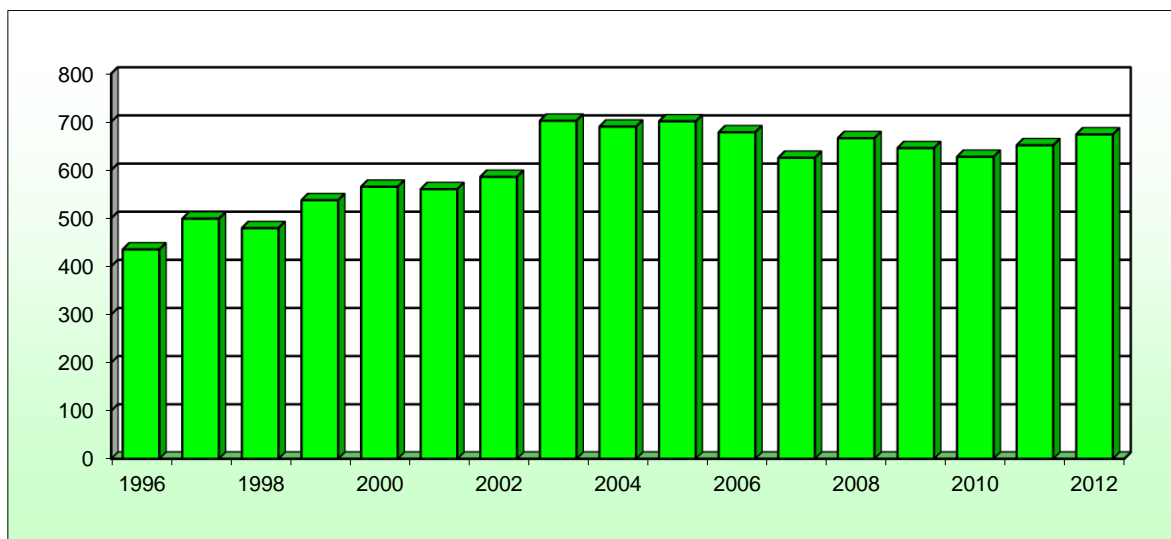
La fréquence moyenne de vidange des conteneurs sur l'année 2012 a été de :

- une vidange toutes les 1,26 semaines pour le verre,
- une vidange toutes les 0,71 semaines pour les papiers et cartons,
- une vidange toutes les 0,8 semaines pour les bouteilles plastiques.

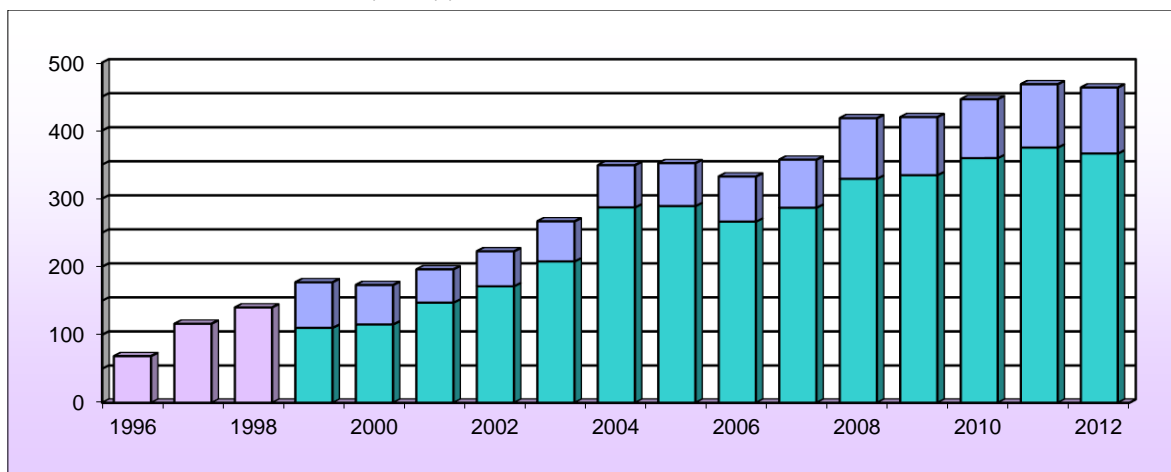
2.2.3. Résultats des collectes sélectives

Déchets	Type de collecte	Stock fin année 2011	Tonnage collecté	Tonnage valorisé matière	Stock fin année 2012
Verre	Apports volontaires	∅	673,68 Tonnes	673,68 Tonnes	∅
Papier-cartons et Journaux-magazines	Apports volontaires	-	366,18 Tonnes	352,18 Tonnes	-
Papier-cartons et Journaux-magazines	Porte à porte par les associations	∅	401,64 Tonnes	388,58 Tonnes	∅
Emballages plastiques	Apports volontaires	∅	97,03 Tonnes	80,997 Tonnes	∅

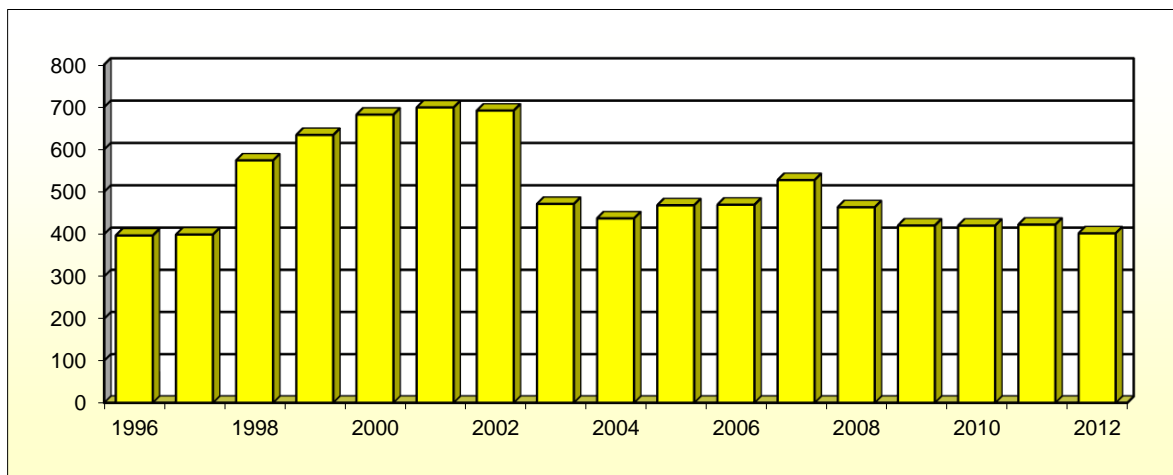
Evolution des tonnages de Verre collecté annuellement par apport volontaire.



Evolution des tonnages de Papier-cartons et Journaux-magazines et de Plastiques collectés annuellement par apport volontaire.



Evolution des tonnages de Papier-cartons collectés annuellement par les associations.



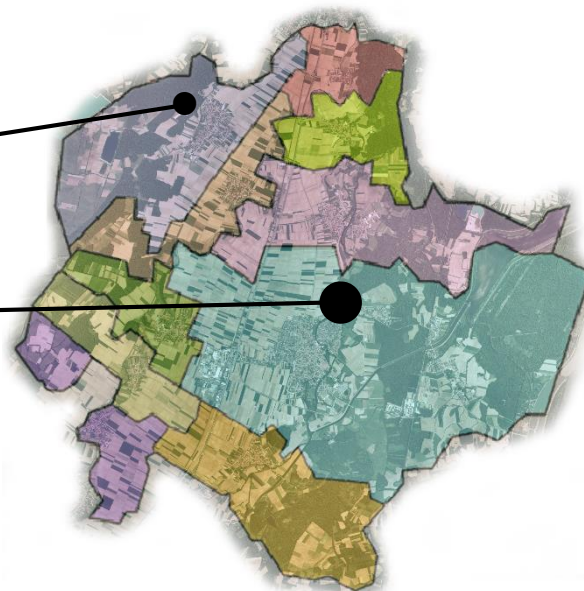
Il est à noter que la baisse, à partir de 2003, du résultat des collectes des papier-cartons et journaux magazines réalisées par les associations est due à la suspension, à la demande de la Communauté de Communes, des collectes réalisées auprès d'industriels sous couvert de certaines associations.

2.3. Les déchèteries

2.3.1. Organisation du service

Point de collecte de HINDISHEIM
(déchets végétaux et gravats)

Déchèterie d'ERSTEIN



Une déchèterie a été à la disposition des habitants des communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN. Située Route de KRAFFT à ERSTEIN, elle a été ouverte tous les jours, hormis les jours fériés et chômés, selon les horaires suivants :

Horaires d'ouverture :	horaires d'hiver	horaires d'été
lundi, mardi, jeudi et vendredi	13 h à 17 h	13 h à 18 h
mercredi	fermé	fermé
le samedi	9 h à 12h 14h à 17 h	9 h à 12h 14h à 17 h
le dimanche	9 h à 12 h	9 h à 12 h

Elle accueille les déchets suivants :

Déchets encombrants / Bois / Déchets verts / Gravats / Papiers et cartons / Bouteilles et flacons plastiques (*dans le cadre de la collecte sélective par apport volontaire*) / Verre (*dans le cadre de la collecte sélective par apport volontaire*) / Métaux / Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / Huiles minérales / Huiles végétales / Batteries automobiles / Piles et accumulateurs / Néons et ampoules basse consommation / Cadavres d'animaux.

Les bennes à la déchèterie d'ERSTEIN sont compactées avec un compacteur mobile dont la consommation de carburant a été en 2012 de 1028 litres pour 284 heures de fonctionnement. Le fait d'optimiser le chargement des bennes a généré des économies dans la gestion du site (35 000 € TTC en 3 ans) et a également permis de fortement réduire la quantité de CO₂ produit lors du transport des déchets vers les sites de revalorisation (rejet de 47 600 kg de CO₂ évité). Il n'a eut aucune panne significative sur toute l'année 2011 mais des incidents mineurs concernant des problèmes de galets et d'électronique.

En outre, un point de collecte des déchets verts et des gravats, situé au sein de l'ancienne décharge communale de HINDISHEIM, a été accessible les samedis de 9 h à 12 h et les lundis de 16 h à 18 h (sauf jours fériés et chômés). Le gardiennage a été effectué par un agent communal.

2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets

Les sociétés chargées de l'évacuation des déchets ont été les suivantes :

Encombrants, Bois, Végétaux, Gravats, Papiers-cartons, Métaux

⇒ CONTENEURS ENVIRONNEMENT SERVICES à BISCHOFFSHEIM (67)

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ⇒ ECO-SYSTEMES à PARIS (75)

Batteries ⇒ METAUFER S.A. à ERSTEIN (67)

Huiles minérales ⇒ S.R.R.H.U. à STRASBOURG (67)

Huiles végétales ⇒ OLEO RECYCLING à MURET (31)

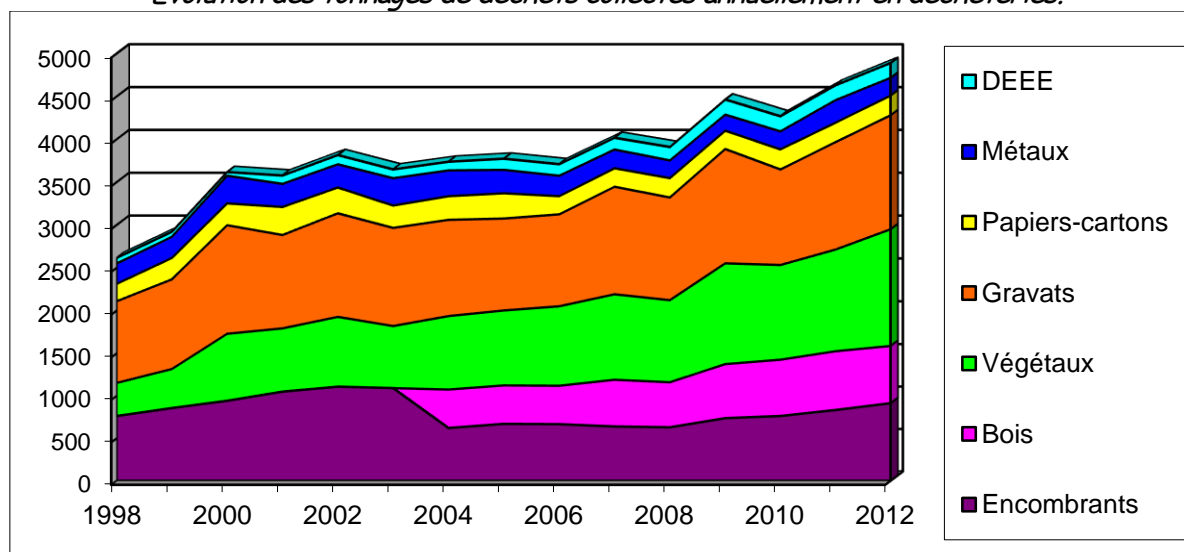
Piles et accumulateurs ⇒ COREPILE à PARIS (75)

Cadavres d'animaux ⇒ SINPAC à GEUDERTHEIM (67)

2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries

Catégories de déchets	Quantités collectées et traitées
Déchets encombrants	913,22 Tonnes
Bois	674,86 Tonnes
Déchets verts	1 362,33 Tonnes
Gravats	1 330,34 Tonnes
Papiers-cartons	229,8 Tonnes
Métaux	207,24 Tonnes
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	172,8 Tonnes
Huiles minérales	<i>Inconnue</i>
Huiles végétales	2.700 Litres, soit 2,43 Tonnes
Batteries	<i>Inconnue</i>
Piles et accumulateurs	1,637 Tonnes

Evolution des tonnages de déchets collectés annuellement en déchèteries.



2.4. Le compostage

En 2012 la Communauté de Communes a passé une commande de composteurs (100 pièces) et a proposé d'attribuer des composteurs à des écoles sur simple demande afin de mener un projet pédagogique favorisant le compostage domestique au sein de leur établissement.

Elle a mené des actions de communication auprès des habitants sous forme d'une part d'une animation publique de sensibilisation le 21 avril en salle le matin, suivie l'après-midi d'une initiation au compostage dans un jardin par un maître composteur. Ces actions se sont prolongées par une deuxième après-midi d'initiation au compostage dans un jardin le 29 septembre. Elle a également participé à une manifestation locale « Troc aux plantes » avec un stand dédié au compostage le 8 mai et proposé la possibilité d'effectuer des sensibilisations en milieu scolaire sur simple demande des établissements scolaire. Des plaquettes d'information sur le compostage domestique ont été proposées lors de manifestations ou d'achat de composteurs et sont disponible au siège de la collectivité.

Ces opérations de promotion du compostage individuel ont permis de maintenir l'attrait des habitants pour le compostage domestique et de soutenir la vente des composteurs (115 composteurs en 2012).

Le coût des composteurs est réparti entre La Communauté de Commune pour $\frac{1}{3}$, l'ADEME et le CG67 pour $\frac{1}{3}$, et les habitants pour $\frac{1}{3}$. Le prix demandé aux habitants est de 15 Euros H.T. pour les bacs de 400 litres et de 25 Euros H.T. pour les bacs de 600 litres.

2.5. Les services hors service public

2.5.1. Collecte des textiles usagés

La collecte des textiles usagés a été effectuée à l'aide de conteneurs d'apport volontaire. Ces collectes ont relevé d'initiatives privées ou associatives, hors de toute intervention de la Communauté de Communes, dont l'organisation et les résultats ne sont pas connus.

2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs

Le Pays d'ERSTEIN se situe dans l'ère d'intervention de la Communauté Emmaüs Centre Alsace basée à SCHERWILLER (67).

Emmaüs a collecté en 2012 sur le Pays d'ERSTEIN environ 70 tonnes de déchets auprès de 266 adresses. Les $\frac{2}{3}$ de ces déchets sont valorisés soit par réemploi via un système de vente directe (environ $\frac{1}{3}$), soit par recyclage de la matière (environ $\frac{1}{3}$). $\frac{1}{3}$ des déchets collectés sont des déchets non valorisables et sont dirigés vers un centre d'enfouissement des déchets ultimes.

3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

3.1. Localisation des unités de traitement

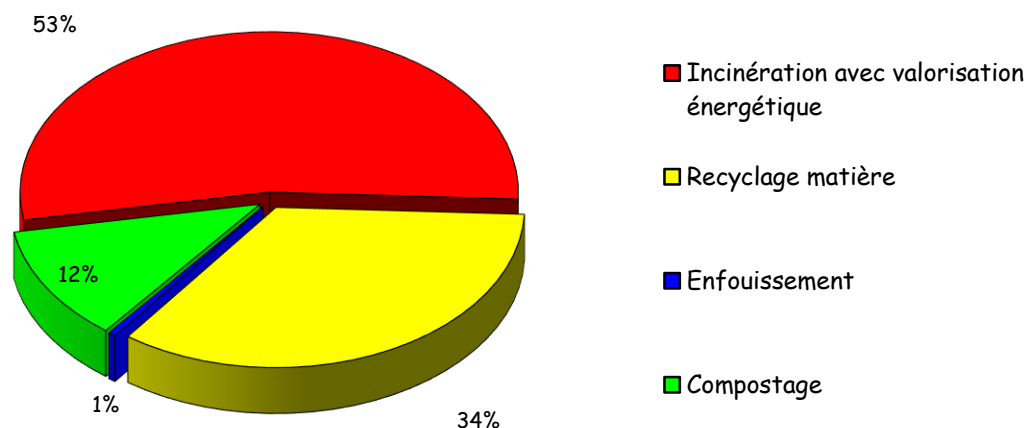
Déchets traités	Prestataire	Adresse prestataire	Unité de traitement
Déchets ménagers résiduels et assimilés	SENERVAL STRASBOURG	STRASBOURG (67)	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENERVAL.
Verre	O-I BSN GLASSPACK	VILLEURBANNE (69)	Usine de GIRONCOURT (88)
Papier-carton : Emballage Ménager Recyclable (EMR)	REVIPAC	PARIS (75)	Papeterie SONOCO PAPER FRANCE à SCHWEIGHOUSE SUR MODER (68).
Papier-carton : Emballage pour Liquide Alimentaire (ELA)	REVIPAC	PARIS (75)	Novatissue à LAVAL SUR VOLOGNE (88).
Journaux-magazines, carton d'emballage industriel et papiers divers	SCHROLL	STRASBOURG (67)	SCHROLL à Strasbourg (67).
Emballages plastiques	VALORPLAST	PUTEAUX (92)	FREUDENBERG POLITEX à COLMAR (68) WELLMANN France RECYCLAGE à Verdun (55). SOREPLA à NEUFCHATEAU (88),
Encombrants	SITA Alsace	STRASBOURG (67)	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENERVAL
Bois	SITA Alsace	STRASBOURG (67)	Centre de tri SARDI puis Société EGGER à RAMBERVILLIERS (88).
Végétaux	TERRALYS	GARGENVILLE (78)	Plateforme de compostage de la station d'épuration d'ERSTEIN.
Gravats	ALPHA SA	ROSHEIM (67)	ALPHA Rosheim (67)
Batteries	METAUFER SA	ERSTEIN (67)	METALEUROP à ARNAS (69)
Métaux	METAUFER SA	ERSTEIN (67)	Acierie ARCELOR MITAL GERLAFINGEN SUISSE
DEEE	ECO-SYSTEMES	PARIS (75)	ENVIE 2 E à STRASBOURG
Huiles minérales	SOCIETE DE RAMASSAGE POUR LA REGENERATION DES HUILES USAGEES (S.R.R.H.U.)	STRASBOURG (67)	Unité de traitement OSILUV à GONFREVILLE L'ORCHER (76)
Huiles végétales	OLEO RECYCLING	MURET (31)	Usine de recyclage OLEO RECYCLING à ETAMPES (91)
Piles et accumulateurs	COREPILE	PARIS (75)	Unité de recyclage EURO DIEUZE INDUSTRIE à DIEUZE (57)
Cadavres d'animaux	SINPAC	GEUDERTHEIM (67)	Crematorium pour animaux de compagnie à GEUDERTHEIM
Lampes	RECYLUM	PARIS (75)	COVED à Riom (63) et LUMIVER à SEDIN (59)

3.2. Nature des traitements et valorisations

Prestataire	Déchets traités	Traitement et valorisation	Quantité traitée *
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Incinération avec valorisation énergétique	5 271 Tonnes
O-I BSN GLASSPACK	Verre	Recyclage matière	673,68 Tonnes
ALPHA SA /SCHROLL	Papiers et cartons	Recyclage matière	699 Tonnes
ALPHA SA /SCHROLL	Refus de tri	Stockage des déchets ultimes	55,82 Tonnes
REVIPAC	Papiers et cartons d'emballages (EMR)	Recyclage matière	240 Tonnes
REVIPAC	Papiers et cartons d'emballages (ELA)	Recyclage matière	10,340 Tonnes
VALORPLAST	Emballages plastiques	Recyclage matière	80,99 Tonnes
SITA Alsace	Encombrants	Incinération avec valorisation énergétique	913,22 Tonnes
SITA Alsace	Bois	Recyclage matière (90%) et incinération (10%)	674,86 Tonnes
TERRALYS	Végétaux	Compostage	1 362,33 Tonnes
SOCIETE ALSACIENNE DE RECYCLAGE DE MATERIAUX (SARM)	Gravats	Recyclage matière	1 330,34 Tonnes
METAUFER S.A.	Métaux	Recyclage matière	207,24 Tonnes
ECO-SYSTEME	DEEE	Recyclage matière	172,8 Tonnes
METAUFER S.A.	Batteries	Recyclage matière	<i>Inconnue</i>
SOCIETE DE RAMASSAGE POUR LA REGENERATION DES HUILES USAGEES (S.R.R.H.U.)	Huiles minérales	Recyclage matière	<i>Inconnue</i>
OLEO RECYCLING	Huiles végétales	Recyclage matière	2,43 Tonnes
COREPILE	Piles et accumulateurs	Recyclage matière	1,637 Tonnes
SINPAC	Cadavres d'animaux	Incinération	<i>Non définie</i>
RECYLUM	Lampes	Recyclage matière	0,677 Tonnes

* pour le compte de la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN.

Répartition des quantités de déchets par filières de traitement.



La baisse de tonnages de l'incinération par rapport aux années précédentes provient de la baisse des tonnages de déchets ménagers collectés qui correspond la hausse des tonnages compostés.

L'usine d'incinération de la Communauté Urbaine de Strasbourg :

Bilan de fonctionnement en 2012 :

	Total UIOM	Com. Com. du Pays d'ERSTEIN
Total incinéré (O.M. + D.I.B.)	243.207 Tonnes	-
Total O.M. incinérées	183.259 Tonnes	5.271 Tonnes
Ferraille récupérée	2.708 Tonnes	77,77 Tonnes*
Aluminium récupéré	246 Tonnes	5,70Tonnes*

* quote-part

4. La communication

Conformément au plan de communication 2012-2014 relatif à la collecte sélective des déchets ménagers, approuvé par le Conseil de Communauté en mars 2012, ont été édités au cours de l'année deux numéros du Journal du Tri. Le thème principal du numéro de juillet était « la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative » et celui du numéro de décembre « Questions / réponses sur la redevance incitative ».

5. L'emploi

Collecte des déchets résiduels : SITA ALSACE :

Equivalent à 4 personnes à temps plein

Collecte déchèterie : CONTENEURS ENVIRONNEMENT SERVICES :

2,44 jours / semaine

Collectes sélectives :

RECYCAL :

Collecte : 1 jours / semaine

SCHROLL :

Collecte : 1,93 jours / semaine

Tri : 3 jours / semaine

Compostage des déchets végétaux : TERRALYS :

130 heures / an

Surveillance et entretien déchèterie (régie) : 2 personnes à temps complet + remplaçants

Surveillance point de collecte de HINDISHEIM (agent communal) : 5 heures / semaine

Gestion du service :

1 personne à 28/35^{ème} + 1 personne à mi-temps

+ 1 personne à temps complet sur un semestre

B. LES INDICATEURS FINANCIERS

6. Modalités d'exploitation du service

Le service public d'élimination des déchets fait l'objet d'un budget annexe « Ordures Ménagères ».

Mise à part l'exploitation des déchèteries (gardiennage et entretien), l'ensemble des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés a été confié à des prestataires publics ou privés. En fonction des statuts des prestataires et des montants des prestations, des contrats et marchés publics ont été conclus.

7. Bilan financier annuel

7.1. Dépenses du service

Le montant global des dépenses pour l'année 2012 s'est élevé à 1.851.936,90 € TTC se répartissant comme suit :

Dépenses d'investissement hors remboursement de l'emprunt : 164.242,50€ TTC

Dépenses de fonctionnement

- Collecte et traitement des déchets : 1.393.398,44 € TTC
- Frais de personnel : 157.759,23 € TTC
- Plan de communication : 7.436,66€ TTC
- Subventions associations collecte en porte à porte vieux papiers : 18.475,44€ TTC
- Autres : 110.624,63 € TTC (dont dotations aux amortissements pour 43.867,43 €)

Dette

- Capital restant dû au 01/01/2010 : 0 €
- Annuité capital : 0 €
- Intérêts : 0 €

Prestations rémunérées :

Prestataire	Prestation	Type de contrat	Montant annuel
SITA Alsace	Collecte et transport des ordures ménagères	Marché	448.096,55 € TTC
CONTENEURS ENVIRONNEMENT SERVICES	Mise en place, enlèvement et location de conteneurs	Marché	100.072,34 € TTC
SENERVAL	Incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie	Marché	457.441,75 € TTC
TERRALYS	Compostage des déchets végétaux	Marché	27.356,26€ TTC
SCHROLL	Collecte et tri des papiers et cartons et des plastiques	Marché	183.977,49 € TTC
RECYCAL	Collecte et stockage du verre	Marché	43.749,86 € TTC

SITA Alsace	Traitement des déchets encombrants et du bois	Marché	116.134,54 € TTC
ALPHA SA	Recyclage des gravats	Marché	7.026,36 € TTC
OLEORECYCLING	Collecte des huiles ménagères usagées	Néant	408,54 € TTC
SINPAC	Incinération des cadavres d'animaux	Néant	275,50 € TTC
KRETZ	Broyage de déchets végétaux	Néant	1.435,20 € TTC
TREDI HOMBOURG	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages	Néant	4.573,72 € TTC

7.2. Recettes du service

Le montant global des recettes pour l'année 2012 s'est élevé à 2.214.491,79 € TTC se répartissant comme suit :

7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères

La Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN a appliqué la redevance générale à l'ensemble des usagers du service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères.

Tarifs 2012 :	Pour les particuliers :	
	- foyer composé de 3 personnes ou plus :	232,64 €/an
	- foyer composé de 2 personnes :	174,48 €/an
	- personne seule :	116,32 €/an
	Pour les entreprises :	
	- par bac de 240 litres :	232,64 €/an
	- par bac de 770 litres :	941,36 €/an
	- par bac de 1.100 litres :	1.406,18 €/an

La redevance n'était pas assujettie à la TVA.

Le montant total des recettes liées à la redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères s'est élevé à : 1.619.886,68 €.

7.2.2. Les autres recettes

Redevance déchèterie (fixée à 12 €/½m³) : 8.552,50 €

Vente de bacs à compost : 1.930,00 €
(prix fixé à 15 € l'unité pour bacs de 400 litres et 25 € l'unité pour bac de 600 litres)

Les Subventions :

- ECO-EMBALLAGES : 180.859,85 €
- ECO-SYSTEMES : 9.698,26 €
- ECOFOLIO : 22.218,14 €
- ECO-EMBALLAGES (soutien développement durable) : 7.611,42 €
- DEPARTEMENT et ADEME (achat de composteurs et sensibilisation) : 9.611,03 €
- Agence de l'eau : collecte des DDM : 2.029,35 €
- Département et Etat (contrats aidés) : 4.471,11 €

Recettes liées à la vente de matériaux (verre, plastiques et métaux) : 114.911,61 €

Amortissements : 43.867,43 €

FCTVA : 15.955,04 €

Affectation du résultat de 2011 : 104.286,00 €

Autres : 68.603,37 € (dont reprise sur provision : 16.000,00 €).